

L'AIDE AUX AIDANTS DANS L'INDRE-ET-LOIRE



Répertoire des dispositifs
d'aide aux aidants

octobre 2019

SOMMAIRE

1.	Pourquoi ce répertoire ?-----	5
a.	« Aidant » ; de quoi parle-t-on ?.....	5
b.	Comment se repérer dans le guide ?.....	7
c.	Les différents types de publics d'aidés.....	7
d.	Les différents types d'actions présentées.....	10
e.	Principe général pour l'accueil des Personnes Âgées Dépendantes, et Malades d'Alzheimer ou de maladies apparentées.....	13
f.	Principe général pour l'accueil des Personnes en situation de handicap.....	15
2.	Tout type de dépendance, maladie, handicap -----	17
a.	Le répit des proches de personnes en situation de handicap.....	17
b.	Information.....	17
c.	Pôles ressources.....	18
d.	Les rencontres entre aidants.....	19
e.	Les séjours / séjours - répit.....	20
3.	Les personnes âgées dépendantes -----	21
a.	Le répit.....	21
4.	Les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées	23
a.	Le répit.....	23
b.	Les ateliers aidants / aidés.....	25
e.	Les permanences.....	26
f.	Les rencontres entre aidants.....	27
g.	Les séjours / Séjours répit.....	28
5.	Personnes porteuses d'une maladie psychique -----	28
o	Le répit.....	28
o	Les rencontres entre aidants.....	28
6.	Personnes porteuses d'un trouble du spectre autistique-----	28
a.	Le répit.....	28



7.	Personnes porteuses d'une déficience intellectuelle -----	29
a.	Le répit	29
8.	Personnes cérébrólésées -----	30
9.	Personnes polyhandicapées -----	30
a.	Le répit	30
10.	Personnes atteintes d'un cancer -----	30
a.	Les ateliers aidants / aidés.....	30
b.	Les entretiens individuels.....	30
c.	Les permanences.....	31
d.	Les groupes de parole.....	31
11.	Personnes souffrant d'addiction-----	31
a.	Les permanences.....	31

Les illustrations qui ponctuent ce guide ont été recueillies sur les sites suivants :

<https://mercisf.com/fr/tag/solidarite/>

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-domicile/aller-laccueil-de-jour>

http://www.arasaac.org/pictogramas_color.php

<https://www.ecole-de-la-denutrition.com/denutrition-et-pediatrie/denutrition-enfant-polyhandicap/contextes-enjeux-objectifs/>

1. Pourquoi ce répertoire ?



Dans le cadre du deuxième projet régional de santé (2018-2022), l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS) a souhaité poser des objectifs de soutien aux aidants. En effet, le maintien à domicile, qu'il concerne des personnes âgées, en situation de handicap, des patients de maladies chroniques ou évolutives, n'est pas sans conséquence sur les proches de ces personnes. En effet, le statut d'aidant a de multiples répercussions au niveau de la vie sociale, familiale et professionnelle des aidants. Plusieurs travaux et études ont souligné les problèmes de santé consécutifs à l'épuisement que rencontrent nombre d'aidants.

Aussi, l'ARS s'est tournée vers le CREA, pour réaliser un recensement des dispositifs d'aide aux aidants en région Centre-Val de Loire, afin de recueillir et centraliser l'information.

Cette enquête a été réalisée entre septembre et décembre 2018, sur la base d'un questionnaire diffusé largement, d'entretiens auprès des porteurs de projets, et de recherches en ligne. Elle porte sur l'ensemble de la région.

L'intérêt de ce recensement est de faire connaître au public, par le biais de ces plaquettes, l'offre de proximité. Il existe donc des plaquettes similaires dans les autres départements.

Le recensement des actions d'aide aux aidants a été effectué sur une base déclarative. C'est pourquoi ce répertoire est évolutif. Il est possible que des modifications de lieux, d'horaires, ou de coordonnées aient eu cours depuis. Vous pouvez adresser des demandes d'ajout ou de modification au CREA Centre-Val de Loire, elles seront prises en compte lors de l'actualisation annuelle du présent répertoire la prochaine édition, dans un an.

Cette plaquette s'adresse aux aidants eux-mêmes, mais aussi aux professionnels, afin de pouvoir renseigner ou orienter les aidants qui auraient besoin d'aide.

a. « Aidant » : de quoi parle-t-on ?

La Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (dite Loi ASV), du 28 décembre 2015 a introduit dans le code de l'action sociale et des familles la notion de proche aidant :

« est considéré comme proche aidant d'une personne âgée son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, un

parent ou un allié, définis comme aidants familiaux, ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne ».

En complément, nous pouvons dire qu'il y a autant de situations différentes que d'aidants. En 2008, 8,3 millions de personnes de plus de 16 ans aidaient un proche régulièrement.

Les conséquences du statut d'aidant sont multidimensionnelles, mais elles varient selon leurs caractéristiques et la problématique de leur aidé. On observe des répercussions possibles sur la vie sociale (réduction des liens amicaux, réduction des sorties et des loisirs...), sur la vie professionnelle (aménagement ou réduction du temps de travail, perte d'emploi et/ou burn-out), sur la vie familiale (temps disponible consacré à l'aidé, sentiment de délaissement de la part des autres membres de la famille, impact sur la fratrie, etc.).

De nombreux aidants ont besoin d'être aidés, et des dispositifs existent. Cette plaquette a vocation à vous en faire part.

Ce que vous trouverez dans ce guide

Les actions d'aide aux aidants accessibles au grand public

Les actions en direction des aidants de personnes présentant une vulnérabilité (handicap, avancée en âge, maladie chronique...) peuvent soit être accessibles au grand public, soit être réservées aux proches des personnes bénéficiant d'un accompagnement par un établissement ou un service sanitaire, social et/ou médico-social.

Nous indiquons ici les actions ouvertes au grand public, en précisant qu'elles sont éventuellement les démarches à effectuer pour y accéder.

A l'inverse, les actions proposées par des établissements/services et accessibles uniquement aux proches des personnes accompagnées par ces établissements/services n'ont pas vocation à s'adresser au plus grand nombre et n'apparaissent pas dans ce répertoire.

Des aides aux aidants diverses

Les aides aux aidants peuvent revêtir des formes différentes : information, formation, rencontres entre aidants, actions de soutiens, ou encore répit.



Précision concernant les aides aux aidants sous forme d'accueil

Certains établissements et services médico-sociaux proposent plusieurs types d'accueil : hébergement permanent, accueil de jour, hébergement temporaire... Vous trouverez dans ce répertoire :

- * les accueils de jour à titre temporaire (par exemple pour les Foyers de vie d'adultes handicapés)
- * les accueils de jour à titre permanent pour les personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer et maladie apparentées,
- * les accueils de jour à titre permanent pour personnes en situation de handicap sévère (Maison d'Accueil Spécialisé, Foyer d'Accueil Médicalisé)

Les hébergements permanents n'ont pas été répertoriés dans ce guide. Les accueils de jour permanents (en dehors des MAS et FAM) non plus.



b. Comment se repérer dans le guide ?

Les actions qui sont recensées dans ce guide sont proposées par une entrée « public », les actions sont donc répertoriées en fonction de la spécificité, ou du type de problématique ou dépendance que présente la personne aidée. Par exemple, vous pouvez trouver des accueils de jours spécifiques pour des personnes malades d'Alzheimer ou de maladies apparentées, à la rubrique « personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées ». Vous pouvez également regarder ce qui est proposé à tous les aidants dans la rubrique « Tout type de dépendance, maladie, handicap ». Lorsque qu'une action est proposée à différents publics d'aidants, un renvoi à la fiche descriptive détaillée vous est indiqué. Pour chaque rubrique, vous pourrez trouver différents types d'aide.

c. Les différents types de publics d'aidés

Certaines actions d'aide aux aidants sont « tout public », d'autres sont plus spécifiquement adressées à des proches de personnes ayant un type de trouble ou



une forme de dépendance spécifique. Il s'agit ici de décrire dans des termes simples les différentes rubriques que vous pouvez trouver dans la plaquette.

Il n'existe pas forcément des dispositifs pour chacun des publics dans chaque département. Les publics cités ici sont issus du recensement régional.

- Tout type de dépendance, maladie, handicap

Sont présentées sous cet intitulé toutes les actions d'aide aux aidants qui s'adressent aux proches, quel que soit le type de problématique de leur aidé, de façon transversale.

- Personnes âgées dépendantes

Les personnes âgées dépendantes sont des personnes de plus de 60 ans, qui ont un niveau de dépendance de 1 à 4 selon la grille AGGIR, si elles ont été évaluées.

Le niveau 1 correspond à une personne confinée au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessite une présence indispensable et continue d'intervenants. Le niveau 4 correspond à une personne qui a besoin d'aide pour se lever, faire sa toilette et s'habiller, mais qui peut se déplacer à l'intérieur de son logement, ou à une personne n'ayant pas de problèmes locomoteurs mais qui doit être aidée pour la toilette et les repas.

- Personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées

On regroupe sous cet intitulé les actions proposées aux proches dont l'aidé souffre d'une maladie neurodégénérative, telle que la maladie d'Alzheimer, la maladie de Parkinson, ou autre. En fonction de l'action présentée, la pathologie peut être précisée dans la rubrique.

- Personnes handicapées vieillissantes

Lorsque l'on parle de « personne handicapée vieillissante », il s'agit d'une personne qui a entamé ou connu sa situation de handicap avant de connaître par surcroît les effets du vieillissement¹.

- Personnes porteuses d'une maladie psychique

Le handicap psychique est caractérisé par un déficit relationnel, des difficultés de concentration, une grande variabilité dans la possibilité d'utilisation des capacités alors que la personne garde des facultés intellectuelles normales.² Les troubles bipolaires, la schizophrénie sont des exemples parmi d'autres, de pathologies psychiques.

¹ <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/dossiers/droits-des-personnes-handicapees-veillissantes>

² <https://www.unafam.org/specificite-du-handicap-psychique.html>

- Personnes porteuses d'un trouble du spectre autistique

Les personnes qui présentent un trouble du spectre autistique peuvent avoir des difficultés à entrer en relation (à décrypter les sentiments ou attitudes d'autrui), et être déstabilisées par les changements de leur environnement.

Selon la HAS, le diagnostic du trouble du spectre autistique est caractérisé par deux dimensions symptomatiques : A. «Déficit persistant de la communication et des interactions sociales observés dans les contextes variés» et B. «Caractère restreint et répétitif des comportements, des intérêts ou des activités»³

- Personnes porteuses d'une déficience intellectuelle

La déficience intellectuelle (DI) fait référence, selon l'Organisation mondiale de la santé et d'autres autorités reconnues, à une capacité sensiblement réduite de comprendre une information nouvelle ou complexe et d'apprendre et d'appliquer de nouvelles compétences, ainsi qu'à des difficultés à s'adapter. Ces limitations apparaissent au cours du développement de l'enfant.⁴

- Personnes porteuses d'une déficience motrice

Personnes dont l'intégrité physique est affectée soit par malformation, par blessure traumatique, ou par maladie. Le handicap peut être évolutif ou non. On peut classer les causes selon trois types de lésion : lésions cérébrales, lésions médullaires et neuromusculaires, lésions ostéo-articulaires.⁵

- Personnes cérébrólésées

On entend par cérébrólésion ou lésion cérébrale acquise, tout dommage au cerveau survenu après la naissance. Les causes fréquentes de lésions cérébrales sont : les traumatismes crâniens, les accidents vasculaires cérébraux, les anoxies cérébrales, les infections. Toutes ces causes sont susceptibles d'être à l'origine de séquelles neurologiques et d'un handicap.⁶

- Personnes polyhandicapées

Les personnes polyhandicapées présentent un dysfonctionnement cérébral précoce ou survenu au cours du développement, ayant pour conséquence de graves perturbations à expressions multiples et évolutives de l'efficacité motrice, perceptive, cognitive et de la construction des relations avec l'environnement physique et humain, et une situation évolutive d'extrême vulnérabilité physique,

³ https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-02/trouble_du_spectre_de_lautisme_de_lenfant_et_ladolescent__recommandations.pdf

⁴ <https://www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/les-resultats-dune-expertise-collective-sur-les-deficiences-intellectuelles>

⁵ https://www.apf-francehandicap.org/sites/default/files/intro_causes_defmot.pdf

⁶ (Centre de ressources lésion cérébrale de Wallonie) <http://www.crlc.be/>

psychique et sociale au cours de laquelle certaines de ces personnes peuvent présenter, de manière transitoire ou durable, des signes de la série autistique.⁷

- Personnes atteintes d'un cancer

Le cancer est une maladie caractérisée par la prolifération incontrôlée de cellules, liée à un échappement aux mécanismes de régulation qui assurent un développement harmonieux de l'organisme.⁸

- Personnes souffrant d'addictions

Les addictions sont des pathologies cérébrales définies par une dépendance à une substance ou une activité, avec des conséquences délétères. Le diagnostic de l'addiction (ou dépendance) repose sur des critères bien définis⁹. Parmi ces critères, on trouve la perte de contrôle de soi, l'interférence de la consommation sur les activités scolaires ou professionnelles, ou encore la poursuite de la consommation malgré la prise de conscience des troubles qu'elle engendre.¹⁰

- Enfants ayant un haut potentiel

Avides de tout ce qui les entoure, ces enfants présentent souvent une curiosité, qui se manifeste par un questionnement intensif avec une grande sensibilité à leur environnement. Ils ont la faculté de comprendre vite et d'assimiler un grand nombre de connaissances. Les caractéristiques des enfants et adolescents à haut potentiel montrent une grande diversité de profils.¹¹

L'entourage de ces enfants, leurs parents et leurs enseignants, peut aussi avoir besoin d'aide, car ces enfants ont des besoins spécifiques qui nécessitent d'être pris en compte, c'est pourquoi ils figurent parmi le recueil des dispositifs.

d. Les différents types d'actions présentées

Tout comme pour les publics, les types d'actions listés ici sont issus du recensement régional. Toutes les actions n'existent pas forcément dans chaque département. Les actions peuvent s'adresser à l'aidé, à l'aidant, ou aux deux.

- Le répit

« Répit » suppose que l'aidant est soulagé de l'accompagnement de son aidé pendant un temps plus ou moins long. Il peut être proposé à l'aidé sous la forme

⁷ <https://handicap.gouv.fr/grands-dossiers/polyhandicap/article/le-polyhandicap-plan-d-actions-pour-une-meilleure-reconnaissance-des-droits-des>

⁸ https://www.ligue-cancer.net/article/25168_le-cancer-en-france

⁹ Selon le DSM-V : 5^e version du manuel Diagnostique et statistique des troubles mentaux.

¹⁰ <https://www.inserm.fr/information-en-sante/dossiers-information/addictions>

¹¹ https://cache.media.eduscol.education.fr/file/elevés_intellectuellement_precoces_/99/4/Module_formation_EIP_268994.pdf

d'un hébergement temporaire, d'un accueil de jour, d'un accueil à domicile, d'un séjour aidant/aidé encadré par des professionnels, etc.



- L'hébergement temporaire

Il s'agit d'un hébergement complet ou internat, pour une durée limitée.

- L'accueil de jour

Il s'agit d'un accueil en journée. En général, les accueils de jours sont « permanents » mais ils peuvent également être « temporaire », avec une durée limitée (cela sera alors précisé).

- L'accueil de jour itinérant

Il s'agit d'un accueil proposé en journée, dans des lieux différents durant la semaine, afin de permettre une plus grande proximité du domicile.

- L'accueil temporaire à domicile

Accueil professionnel au domicile de la personne aidée, pour un temps limité (exemple : relayage, garde à domicile).

- Les plateformes d'accompagnement et de répit

Instituées initialement pour accompagner les proches de malades d'Alzheimer, ces dispositifs, liés à des Ehpad ou des centres d'accueil de jour, sont aujourd'hui ouverts à tous les proches aidants de personnes âgées en perte d'autonomie. L'objectif est de prévenir les risques d'épuisement et de diminuer le stress et l'anxiété des aidants. On y trouve en général de l'information, un soutien aux aidants, des solutions de répit.¹²

- Les ateliers aidants/aidés

Actions proposées en même temps aux aidés et aux aidants (exemple : halte-relais, groupe de convivialité)

- Les entretiens individuels

Action de soutien individuel, par un psychologue ou travailleur social (exemple : entretien individuel avec un psychologue, durant 4 séances).

- La formation aux aidants

Action collective ayant pour objectif de comprendre ce qu'est « être aidant », et mieux connaître les difficultés et les conséquences du trouble de son proche aidé, si la formation s'adresse à un public spécifique (exemple : formation pour les aidants de personnes présentant un handicap psychique).

¹² <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/qui-sadresser/points-dinformation-de-proximite/les-plateformes-daccompagnement-et-de-repit>

- L'information

Support permettant l'accès à l'information des aidants (exemple : support numérique, plaquettes d'information, forum d'information)

- Les permanences

Les permanences sont des lieux d'écoute, de soutien, et d'orientation, elles permettent un accès à l'information plus spécifique et individualisée, mais ponctuel.

- Les pôles ressources

Sont des lieux d'appui aux familles, de facilitation de démarches, ou de recherche de solutions. Le suivi peut se faire sur un temps plus long.

- Les rencontres entre aidants

Activités collectives à destination des aidants. (Exemple : atelier de relaxation, café des proches).

- Les séjours/séjours répit

Séjour (vacances) proposé conjointement à l'aidant et à l'aidé, ou séjour proposé séparément à l'aidant et à l'aidé, dans un cadre professionnel.



Vous pouvez trouver des informations complémentaires à cette plaquette sur le site du conseil départemental de l'Indre-et-Loire dédié à l'autonomie :

<https://www.mdph37.fr/>

e. Principe général pour l'accueil des Personnes Âgées Dépendantes, et Malades d'Alzheimer ou de maladies apparentées

○ Hébergement temporaire

Spécificité du public accueilli	Pour personne âgée dépendante ou atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée
Forme d'aide à l'aidant	Répit, l'accueil temporaire est organisé pour une durée limitée à 90 jours par an (des dérogations sont possibles).
Type de structure proposant cette offre	Ehpad, Ehpa, résidences autonomie sous certaines conditions.
Démarches à effectuer	<ul style="list-style-type: none"> - En région Centre-Val de Loire, la demande se fait par l'outil numérique « ViaTrajectoire ». Il permet de remplir un dossier d'admission avec une partie administrative, et une partie médicale remplie par son médecin. - Quand l'établissement est choisi, une visite de préadmission peut être réalisée et le dossier médical étudié. - Le dossier doit être accepté pour que l'admission soit prononcée. - Le séjour est proposé quand une place est disponible (il existe parfois des listes d'attente).
Le coût du dispositif pour la personne accueillie	<ul style="list-style-type: none"> - Dans les Ehpad, et Ehpa, le coût à la charge du résident correspond au forfait hébergement et au forfait dépendance (dépend du GIR) - Dans les résidences autonomie, le loyer et les charges.
Les aides au financement	<ul style="list-style-type: none"> - Elles dépendent de certaines conditions (habilitation de l'établissement à l'aide sociale par le département, existence d'un plan d'aide APA à domicile de la personne aidée, droit au répit...). Il est indispensable de prendre les renseignements auprès du département et de la structure d'accueil.

○ Accueil de jour

Spécificité du public accueilli	Pour personne âgée dépendante ou atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée
Forme d'aide à l'aidant	Répit, pas de limitation dans le temps
Aidant concerné	Conjoint, enfant, fratrie, entourage familial et non familial
Type de structure proposant cette offre	Ehpad
Démarches à effectuer	<ul style="list-style-type: none"> - Remplir le dossier de préadmission de la structure qui comprend généralement une partie administrative, et une partie médicale remplie par son médecin. - Une visite de préadmission doit être réalisée. - Le dossier doit être accepté pour que l'admission soit prononcée.
Le coût du dispositif pour la personne accueillie	Le prix à la journée de l'accueil de jour est fixé annuellement par le Conseil Départemental pour chaque structure proposant cet accueil.
Les aides au financement	<ul style="list-style-type: none"> - L'APA peut permettre de financer partiellement l'accueil de jour. - Il est indispensable de prendre les renseignements auprès du département et de la structure d'accueil.



f. Principe général pour l'accueil des Personnes en situation de handicap

o Hébergement temporaire

Spécificité du public accueilli	Personne en situation de handicap
Forme d'aide à l'aidant	Répit, l'accueil temporaire est organisé pour une durée limitée à 90 jours par an (des dérogations sont possibles)
Aidant concerné	Conjoint, enfant, fratrie, entourage familial et non familial
Type de structure proposant de l'hébergement temporaire	Foyer médicalisé, maison d'accueil spécialisée, foyer d'hébergement, foyer de vie, foyer occupationnel.
Démarches à effectuer	<ul style="list-style-type: none"> - Remplir un formulaire et l'envoyer à la MDPH, de préférence en recommandé avec accusé de réception. - Le formulaire de demandes de prestations liées au handicap est le « Cerfa n° 13788*01 » (il existe une notice explicative du formulaire) - Un formulaire médical est à faire remplir par son médecin et à annexer au dossier (Cerfa n°15695*01) - La CDAPH statue et notifie le besoin d'un hébergement temporaire.
Le coût du dispositif pour la personne accueillie	<p>Les frais d'accueil sont partiellement pris en charge par l'Assurance maladie.</p> <p>Le coût restant à la charge de la personne dépend de plusieurs conditions (habilitation à l'aide sociale). Les renseignements sont à prendre auprès de la structure et du département.</p>

○ Accueil de jour

Spécificité du public accueilli	Personne en situation de handicap
Forme d'aide à l'aidant	Répit, limité à 90 jours si temporaire, pas de limitation dans le temps si permanent.
Aidant concerné	Conjoint, enfant, fratrie, entourage familial et non familial
Type de structure proposant cette offre	Foyer d'accueil médicalisé, maison d'accueil spécialisée, foyer d'hébergement, foyer de vie, foyer occupationnel. <i>(ne sont présents dans ce guide que les accueils de jour temporaires, ou les permanents en MAS et FAM)</i>
Démarches à effectuer	<ul style="list-style-type: none"> - Remplir un formulaire et l'envoyer à la MDPH, de préférence en recommandé avec accusé de réception. - Le formulaire de demande de prestations liées au handicap est le « Cerfa n° 13788*01 » (il existe une notice explicative du formulaire) - Un formulaire médical est à faire remplir par son médecin et à annexer au dossier (Cerfa n°15695*01) - La CDAPH statue et notifie le besoin d'un accueil de jour.
Le coût du dispositif pour la personne accueillie	Les frais d'accueil sont partiellement pris en charge par l'Assurance maladie. Le coût restant à la charge de la personne dépend de plusieurs conditions (habilitation à l'aide sociale). Les renseignements sont à prendre auprès de la structure et du département.

2. Tout type de dépendance, maladie, handicap



a. Le répit des proches de personnes en situation de handicap

○ Hébergement temporaire

NOM de la structure	Commune	téléphone	Adresse courriel	Pl.
FOYER DE VIE MICHELE BEUZELIN	ST CYR SUR LOIRE	02 47 85 36 50	secretariat.foyerbeuzelin@elfes37.org	1
FOYER DE VIE DU COLOMBIER	TOURS	02 47 41 11 60	secretariat.colombier@elfes37.org	2
FOYER DE VIE LA MEMBROLLE	LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	02 47 85 11 00	tours.hebergement.secretariat@anais.asso.fr	2
MAS Les HAIES VIVES	JOUE-LES-TOURS	02 47 67 44 12	mas-joue@adapei37.asso.fr	8

○ Accueil de jour

NOM de la structure	Commune	téléphone	Adresse courriel	Pl.
MAS LES HAIES VIVES - ADAPEI 37	JOUE LES TOURS	02 47 67 44 12	mas-joue@adapei37.asso.fr	7
MAS HAIES VIVES - ACCUEIL TEMPORAIRE	MONTLOUIS SUR LOIRE			4
MAS LE CLOS D'ALBAN	CIGOGNE	02 47 23 62 70	cloldalban37@orange.fr	2

○ Accueil de jour itinérant.

Qui ?	Relais Cajou – La Mutualité Française CENTRE VAL DE LOIRE
Contact ?	relais.cajou@wanadoo.fr 02 47 25 91 16
Quand ? Où ?	Ile Bouchard (le Lundi) Braslou (le Mardi) Bourgueil (le Mercredi) Langeais (le Jeudi) Chinon (le Vendredi)
Quoi ? Quel type d'aide ?	Accueil de jour itinérant (pour personne ayant un handicap psychique, handicap moteur, traumatisme crânien, maladie neurodégénérative, maladie chronique Invalidante).
Conditions d'accès ?	Contacté directement par téléphone. 45 euros par/ jour + 6,82 euros pour le repas (des aides financières sont possibles par le département ou caisses de retraite)

b. Information

○ Site internet de la MDPH 37 : être Proche aidant

Qui ?	MDPH - Département d'Indre-et-Loire
Contact ?	http://www.mdph37.fr/actualites/Etre-proche-aidant
Quand ? Où ?	Publication régulière
Quoi ? Quel type d'aide ?	Mise en ligne des actualités concernant les aidants (informations, formation, lieux ressource, etc.)
Conditions d'accès ?	Gratuit, en ligne

- Forum « Bien vieillir ensemble : informer, soutenir, accompagner les aidants ».

Qui ?	Coordination Autonomie Amboise - Bléré – Château-Renault (en partenariat avec certains contrats locaux de santé, Loches par ex.)
Contact ?	02.47.57.77.46
Quand ? Où ?	Bléré, une fois par an
Quoi ? Quel type d'aide ?	information des aidants quel que soit le type de dépendance de l'aidé
Conditions d'accès ?	<i>Information non disponible</i>

c. Pôles ressources

- Coordination territoriale d'appui

Qui ?	CTA-PAERPA
Contact ?	02 47 880 550 contact@pta37.org
Quand ? Où ?	A tout moment, sur tout le territoire d'Indre-et-Loire
Quoi ? Quel type d'aide ?	Informer, orienter, évaluer, coordonner le parcours
Conditions d'accès ?	Ce pôle d'appui s'adresse aux professionnels du champ sanitaire, social et médico-social, accompagnant tout type de public, personnes âgées ou personnes en situation de handicap, en situation complexe.

- Service entour'âge

Qui ?	CC du Val d'Amboise
Contact ?	romain.edelin@cc-valdamboise.fr
Quand ? Où ?	Permanences en mairie <ul style="list-style-type: none"> - Mosnes, le 1er jeudi du mois de 10h à 11h. Téléphone mairie : 02 47 57 22 13 - Saint-Ouen-les-Vignes, le 1er mardi du mois de 10h à 11h. Téléphone mairie : 02 47 30 18 87 - Saint-Règle, le 1er mercredi du mois de 10h à 11h. Téléphone mairie : 02 47 57 41 21 - Noizay, le 2ème mardi un mois sur deux, de 10h à 12h Téléphone mairie : 02 47 52 11 06
Quoi ? Quel type d'aide ?	Soutien aux personnes âgées et leurs proches
Conditions d'accès ?	Les personnes doivent résider dans une commune rurale de moins de 1 500 habitants de la Communauté de communes du Val d'Amboise ou à Nazelles-Négron.

- Pôle ressource Handicap

Qui ?	APAJH 37
Contact ?	02 47 54 18 42
Quand ? Où ?	A tout moment, sur tout le territoire d'Indre-et-Loire.
Quoi ? Quel type d'aide ?	Soutien en direction des professionnels , à l'accueil chez les assistantes maternelles et dans les structures petite enfance
Conditions d'accès ?	Contact téléphonique ou mail à partir du site : http://pole-ressources-handicap37.fr/nous-contacter/

- Passerelle assist'aidant

Qui ?	Association Passerelle Assist'AIDANT- Réseau de soutien aux aidants familiaux (RESAF 37)
Contact ?	contact@assistaidant.org Tél : 07 69 67 48 70
Quand ? Où ?	Au domicile de l'aidant familial Cantons d'Amboise, Bléré, Château-Renault, Montlouis, Vouvray et Tours Agglo
Quoi ? Quel type d'aide ?	Apporter un soutien bienveillant en fonction des besoins des aidants et leur offrir un plan d'aide personnalisé
Conditions d'accès ?	L'Aidant Familial doit s'adresser à une assistante sociale, le CCAS de sa Mairie ou contacter directement Passerelle Assist'AIDANT pour se renseigner. Seul un professionnel du secteur du maintien à domicile peut demander l'intervention de Passerelle Assist'AIDANT.

d. Les rencontres entre aidants

- Groupe de parole parents

Qui ?	Entraide Naissance handicap
Contact ?	contactenh37@gmail.com 06 68 08 16 56
Quand ? Où ?	Pour les dates et horaires du groupe de parole, contacter l'association
Quoi ? Quel type d'aide ?	Groupe de parole, soutien aux parents d'enfants en situation de handicap
Conditions d'accès ?	adhésion : 18€/an

- Groupe de parole fratrie

Qui ?	Entraide Naissance handicap
Contact ?	contactenh37@gmail.com 06 68 08 16 56
Quand ? Où ?	Pour les dates et horaires du groupe de parole, contacter l'association
Quoi ? Quel type d'aide ?	Groupe de parole, soutien aux frères et sœurs d'enfants en situation de handicap
Conditions d'accès ?	adhésion : 18€/an

○ Café des aidants

Qui ?	Familles rurales
Contact ?	02 47 39 37 51 famillesrurales37@gmail.com
Quand ? Où ?	Dernier jeudi de chaque mois, de 14h à 15h30 Accueil de loisirs Racan, chemin des écoles à Neuvy-le-Roi
Quoi ? Quel type d'aide ?	Groupe de parole
Conditions d'accès ?	<i>Information non disponible</i>

○ Groupes d'échanges

Qui ?	- Coordination Autonomie Descartes, Preuilley, Claise, Le Grand Pressigny, Ligueil - Coordination autonomie Montlouis-sur-Loire, Chambray-lès-Tours, Saint Avertin et St Pierre des Corps - Coordination de Luynes et Saint Cyr sur Loire
Contact ?	02 47 92 09 72 (coordination Descartes) 06.21.44.28.18 ou 06.72.52.49.49 (Coordination aggro-est) 02 47 42 67 68 (coordination Luynes-St Cyr)
Quand ? Où ?	- 1 ^{er} jeudi de chaque mois de 15h30 à 17h30 Descartes, Espace de la Chartrie - 1 mardi par mois de 14h30 à 17h Café restaurant « Le Skippy », 10 Rue Jean Moulin, 37700 St Pierre des Corps - 3 ^{ème} mardi de chaque mois de 14h30 à 16h30 Boulangerie Feuillette (St-Cyr sur Loire)
Quoi ? Quel type d'aide ?	Groupe de parole à destination des aidants, en présence d'une géronto- psychologue et d'un travailleur social
Conditions d'accès ?	Accès libre. Il peut être demandé de prendre une consommation quand les rdv sont dans des cafés.

e. Les séjours / séjours - répit

○ Village répit

Qui ?	Vivre le Répit en Famille
Contact ?	02 47 62 47 47
Quand ? Où ?	Toute l'année, séjours de 1 à 3 semaines. 15 av. des Droits de l'Homme, 37230 Fondettes
Quoi ? Quel type d'aide ?	Séjour répit
Conditions d'accès ?	Se renseigner auprès de la structure



○ Maison d'accueil hospitalière

Qui ?	La maison des parents - AFMH
Contact ?	02 47 60 76 60 afmh@maisonparents-tours.fr
Quand ? Où ?	Toute l'année. 3, place Jean Meunier, 37000 Tours
Quoi ? Quel type d'aide ?	Séjour durant l'hospitalisation d'un enfant
Conditions d'accès ?	<ul style="list-style-type: none"> - Résider hors de l'agglomération tourangelle - Accompagner un patient en traitement dans l'agglomération de Tours. - Fournir un justificatif d'hospitalisation obtenu auprès de l'hôpital <p>Sous certaines conditions, la Maison des Parents peut accueillir des patients en soins ambulatoires et accompagnés.</p> <p>Le prix du séjour en pension complète est, depuis le 1er janvier 2018, de 40 € par personne et par jour, mais il peut être inférieur (31, 22 ou 13,50 €) en fonction des ressources et du nombre de personnes du foyer.</p>

3. Les personnes âgées dépendantes

a. Le répit

○ Hébergement temporaire en Ehpad

NOM de la structure	Commune	téléphone	Adresse courriel	Pl.
EHPAD KORIAN CLOS DU MURIER	FONDETTES	02 47 36 27 27	administration.leclosdumurier@korian.fr	5
EHPAD KORIAN LE PETIT CASTEL	CHAMBRAY LES TOURS	02 47 48 09 09	korian.lepetitcastel@groupe-korian.com	3
EHPAD L'AUVERDIERE ET LA COURTILLE	BLERE	02 47 30 85 85	blerehpad.direction@wanadoo.fr	1
EHPAD DEBROU	JOUE LES TOURS	02 47 68 41 41	directeur@mrdebrou.com	3
EHPAD PRIEURE DE SAINT LOUANS	CHINON	02 47 93 09 94	jchansel@prieure-stlouans.fr	1
EHPAD LES BARAQUINS	VILLELOIN COULANGE	02 47 91 29 29	mdrvilleloin@wanadoo.fr	2
EHPAD LA CROIX PAPIILLON	ST CHRISTOPHE SUR LE NAIS	02 47 62 72 72	direction.ehpad.stc@orange.fr	2
EHPAD LA VILLA ELEONORE	MONTLOUIS SUR LOIRE	02 36 97 25 25	direction.eleonore@lna-sante.com	1
EHPAD KORIAN LES DAMES BLANCHES	TOURS	02 47 21 54 54	administration.dames-blanches@korian.fr	2
EHPAD HENRY DUNANT	TOURS	02 47 42 32 01	accueil-ehpad.tours@croix-rouge.fr	4
EHPAD RESIDENCE LES GRANDS CHENES	JOUE LES TOURS	02 47 48 88 88	marieclaire.garrote@fces.fr	8

○ Hébergement temporaire non médicalisé

NOM de la structure	Commune	téléphone	Adresse courriel	Pl.
MAPA AUTOMNE PAISIBLE	AUTRECHE	02 47 56 22 14	automne-paisible@assad-had.org	10
RELAIS SEPIA DU LATHAN HEB TEMP	SAVIGNE SUR LATHAN	02 47 40 67 67	sepiadulathan@agevie.fr	22
RESID HEB TEMP SEPIA DESCARTES	DESCARTES	02 47 91 42 42	sepiadescartes@agevie.fr	22
MARPA RESIDENCE LES BERGERS DE SEUILLY	SEUILLY	02 47 95 94 94	lesbergersseuilly@orange.fr	1
FOYER HEBERGEMENT TEMPORAIRE	FONDETTES	05 57 88 58 85	touraine@touraine.vrf.fr	26

○ Chambres relais

Qui ?	Chambres relais - PAERPA
Contact ?	02 47 880 550 cta37@paerpa-centre.fr
Quand ? Où ?	10 lits répartis sur ces établissements (en fonction des disponibilités) : Le Relais SEPIA à Descartes L'EHPAD Puygibault à Loches L'EHPAD Henri DUNANT à Tours L'EHPAD La Vallée du Cher à Tours L'EHPAD Les Grands Chênes à Joué-lès-Tours Le Relais SEPIA à Savigné sur Lathan
Quoi ? Quel type d'aide ?	Hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation ou en cas de défaillance soudaine de l'aidant, pour personne âgée de plus de 75 ans en risque de perte d'autonomie
Conditions d'accès ?	Après étude de la situation par la CTA, afin de vérifier qu'elle relève du dispositif. Financement par l'ARS à hauteur de 50€/j, complété par une prise en charge du forfait hospitalier par le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire pour les personnes des GIR 1 à 4, qu'elles soient bénéficiaires ou non de l'APA. Pour les personnes en GIR 5 et 6, ce forfait est pris en charge par la CARSAT et la MSA pour leurs ressortissants. (NB : les caisses des régimes spéciaux de retraite prennent également en charge sur remboursement a posteriori).

○ Accueil de jour itinérant

Qui ?	Les après-midis d'AGEVIE
Contact ?	02 47 36 96 83 accueil@agevie.fr
Quand ? Où ?	2 fois par semaine en itinérant sur : Amboise, Descartes, Savigné, Joué-lès-Tours, localisés sur le site des hébergements temporaires 1 fois par semaine (soit 12 places) sur : Azay, Chinon, Loches, Montrésor, Neuvy, St Branch, ST Flovier, St Martin le Beau, St Pierre des Corps, Vouvray
Quoi ? Quel type d'aide ?	Accueil de personnes âgées dépendantes durant la journée.
Conditions d'accès ?	Chaque demande d'accueil fait l'objet d'un entretien préalable pour préparer le séjour. Tarif journalier : de 29€ à 37€ selon le niveau de dépendance, avec des aides possibles en fonction des situations (APA ou caisses de retraites)

+ Relais Cajou
Voir 4.a page 24

4. Les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées

a. Le répit

○ Hébergement temporaire

structure	commune	téléphone	messagerie	places
EHPAD L'AUVERDIERE ET LA COURTILLE	BLERE	02 47 30 85 85	blerehpad.direction@wanadoo.fr	3
EHPAD PRIEURE DE SAINT LOUANS	CHINON	02 47 93 09 94	jchansel@prieure-stlouans.fr	3
EHPAD ANDRE-GEORGES VOISIN	L'ILE BOUCHARD	02 47 97 23 23	admissions@ehpad-ilebouchard.fr	2
EHPAD LA CROIX ST PAUL	VEIGNE	02 47 34 31 31	lacroixsaintpaul@orange.fr	2
EHPAD RESIDENCE LA VASSELIERE	MONTS	02 47 34 10 10	lavasseliere@wanadoo.fr	2
EHPAD LE CLOS SAINT VINCENT	ROCHECORBON	02 47 27 77 68	leclossaintvincent@residalya.com	2
EHPAD LA VILLA ELEONORE	MONTLOUIS SUR LOIRE	02 36 97 25 25	direction.eleonore@lna-sante.com	2
EHPAD LA RESIDENCE DU PARC	CHAMBRAY LES TOURS	02 47 88 18 18	accueil.residenceduparc@orpea.net	2

○ Chambres relais

Voir 3.a page 22

○ Accueil de jour temporaire

structure	commune	téléphone	messagerie	places
ACCUEIL JOUR PA DEPENDANTES	TOURS	02 47 36 96 83	accdejour@agevie.fr	12
MAISON D'ACCUEIL DE JOUR MARJOLAINE	LE GRAND PRESSIGNY	02 47 91 35 00	gcms.confluence@gmail.com	10
CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR	TOURS		alzheimer.touraine@free.fr	12
RELAIS CAJOU ACCUEIL DE JOUR BALLAN	BALLAN MIRE	02 47 53 66 16	relais.cajou@wanadoo.fr	13
RELAIS CAJOU ACCUEIL JOUR TOURS NORD	TOURS	02 47 51 34 72	relais.cajou@wanadoo.fr	10
RELAIS CAJOU ACCUEIL JOUR CHAMBRAY	CHAMBRAY LES TOURS	02 47 25 91 16	relais.cajou@wanadoo.fr	12

○ Les plateformes de répit aux aidants

Structure de rattachement	Bulles d'R - Relais cajou
Personne responsable	Christèle Entraigues
Mail, Téléphone	plateformerepit.cajou@orange.fr 02 47 25 91 16
Adresse du dispositif	18, rue Claude Chappe - 37170 Chambray-lès-Tours
Aire d'intervention géographique	Le département
Forme d'aide / prestations proposée	- Soins (accueil de jour) - information (conférences), - formation, accompagnement (ateliers aidants, ateliers aidants/aidés), - répit (hébergement temporaire, accueil de jour temporaire, accueil temporaire à domicile) - soutien psychologique (bistrots mémoires).
Plateau technique de la plate-forme	<i>Information non disponible</i>
Démarche à effectuer pour bénéficiaire de la plateforme	Contact à la plateforme par téléphone.
Partenaires	France Alzheimer, France Parkinson, France AVC 37, AFSEP
Contribution financière des bénéficiaires	<i>Information non disponible</i>

Structure de rattachement	AGEVIE
Personne responsable du dispositif	<i>Information non disponible</i>
Mail, Téléphone	accdejour@agevie.fr 02 47 36 96 83
Adresse du dispositif	282 rue Giraudeau - 37000 TOURS
Aire d'intervention géographique	<i>Information non disponible</i>
Forme d'aide proposée	<i>Information non disponible</i>

b. Les ateliers aidants / aidés

○ Halte - relais

Qui ?	France Alzheimer 37
Contact ?	alzheimer.touraine@free.fr 02 47 43 01 55
Quand ? Où ?	Tous les lundis après-midi, de 15 h à 17 h A France Alzheimer Indre-et-Loire, 3 allée Jean Cocteau - 37100 TOURS
Quoi ? Quel type d'aide ?	Temps d'accueil et d'atelier conjoint aux aidants et aux aidés.
Conditions d'accès ?	Adhésion à l'association : 34€ / an

○ Bistro-Mémoire

Qui ?	Bulles d'R - Relais Cajou
Contact ?	02 47 25 91 16 plateformerepit.cajou@orange.fr
Quand ? Où ?	1 mardi / 2, de 15h à 17h au Relais d'Alsace, 48 rue Nationale, 37000 TOURS 1 mardi par mois de 15h à 17h au Café de la Paix, 1 rue Neuve de l'Hôtel de Ville, 37500 CHINON
Quoi ? Quel type d'aide ?	Groupe de parole
Conditions d'accès ?	Contacteur Bulles d'R

c. Les entretiens individuels

Qui ?	France Alzheimer 28
Contact ?	alzheimer.touraine@free.fr 02 47 43 01 55
Quand ? Où ?	3 entretiens annuels Au local ou à domicile
Quoi ? Quel type d'aide ?	Entretien psychologique
Conditions d'accès ?	Gratuit, en dehors de l'adhésion à l'association : 34€ / an

Qui ?	Résidence médicalisée Le Clos St Vincent
Contact ?	02 47 27 77 68 leclossaintvincent@residalya.com
Quand ? Où ?	Entre 1 et 5 séances par Aidants sur 6 mois Allée Saint Vincent 37210 Rochecorbon
Quoi ? Quel type d'aide ?	Entretien psychologique
Conditions d'accès ?	Contacteur l'établissement via téléphone ou courriel : leclossaintvincent@residalya.com

d. Les formations

- Formation sur les aidants de malades d'Alzheimer

Qui ?	France Alzheimer 37
Contact ?	alzheimertouraine@free.fr 02 47 43 01 55
Quand ? Où ?	5 modules répartis en 14h (Pour les sessions de formation, se renseigner auprès de l'association) 3 allée Jean Cocteau, 37100 TOURS
Quoi ? Quel type d'aide ?	Formation aux aidants familiaux
Conditions d'accès ?	Gratuit pour tous, sans adhésion Possibilité d'accueil de l'aidé à l'accueil de jour durant la formation

Qui ?	ASSAD - HAD
Contact ?	02 47 36 29 29
Quand ? Où ?	4 modules d'une demi-journée (Pour les sessions de formation, se renseigner auprès de l'association)
Quoi ? Quel type d'aide ?	Formation aux aidants familiaux
Conditions d'accès ?	Gratuit, ouvert à tout aidant résidant en Indre-et-Loire

e. Les permanences

Qui ?	France Alzheimer 37
Contact ?	alzheimertouraine@free.fr 02 47 43 01 55
Quand ? Où ?	Sur rendez-vous (appeler le 02 47 43 01 55) Château-La-Vallière : le 1er lundi du mois, de 10h à 12h Chinon : le 1er lundi du mois à l'EHPAD des Groussins (14h-17h) et le 3è mardi du mois à la Maison des Associations (10h-12h) Neuillé-Pont-Pierre : le 1er mardi du mois, de 10h à 12h Tours centre : les 2e et 4e samedis de chaque mois, de 14h30 à 16h30 Joué-lès-Tours : le 3e mardi du mois, 14h30 à 17h Loches : le 3e vendredi du mois, de 14h à 17h Nazelles-Négron : le 1er mercredi du mois, de 10h à 12h Tours-Nord : du mardi au vendredi, de 14h à 18h
Quoi ? Quel type d'aide ?	Permanence d'accueil, d'écoute et de renseignement
Conditions d'accès ?	Ouvert aux adhérents et non adhérents

f. Les rencontres entre aidants

○ Groupe de parole

Qui ?	France Alzheimer 37
Contact ?	alzheimer.touraine@free.fr 02 47 43 01 55
Quand ? Où ?	Se renseigner auprès de l'association 15 séances par an
Quoi ? Quel type d'aide ?	Groupes de soutien
Conditions d'accès ?	Adhésion à l'association : 34€ / an

Qui ?	ASSAD - HAD
Contact ?	02 47 36 29 29
Quand ? Où ?	12 séances d'une heure et demie Ballan Miré, Bourgueil et Autrèche
Quoi ? Quel type d'aide ?	Soutien Psychosocial collectif
Conditions d'accès ?	<i>information non disponible</i>

Qui ?	Résidence médicalisée Le Clos St Vincent
Contact ?	leclossaintvincent@residalya.com 02 47 27 77 68
Quand ? Où ?	1 fois par mois (se renseigner auprès de la structure) Résidence « <i>le Clos St Vincent</i> », allée St Vincent, 37 210 ROCHECORBON
Quoi ? Quel type d'aide ?	Groupe de parole
Conditions d'accès ?	Contacteur l'établissement via téléphone ou courriel : leclossaintvincent@residalya.com

○ Café rencontre

Qui ?	Résidence médicalisée Le Clos St Vincent
Contact ?	leclossaintvincent@residalya.com 02 47 27 77 68
Quand ? Où ?	1 fois tous les deux mois (se renseigner auprès de la structure) Résidence « <i>le Clos St Vincent</i> », allée St Vincent, 37 210 ROCHECORBON
Quoi ? Quel type d'aide ?	Rencontres ouvertes au sein de l'établissement
Conditions d'accès ?	Contacteur l'établissement via téléphone ou courriel : leclossaintvincent@residalya.com



g. Les séjours / Séjours répit

Qui ?	France Alzheimer 37
Contact ?	alzheimer.touraine@free.fr 02 47 43 01 55
Quand ? Où ?	Séjour d'une durée pouvant aller de 3 jours à 2 semaines, en fonction des places disponibles. Une dizaine de destinations proposées.
Quoi ? Quel type d'aide ?	Séjour aidant / aidé, mais aussi séjour solo (pour les aidants seuls).
Conditions d'accès ?	<i>Information non disponible</i>

5. Personnes porteuses d'une maladie psychique

○ Le répit

○ Hébergement temporaire, adulte

structure	commune	téléphone	messagerie	places
SERVICE FAM PSY SAINT CYR BAT ST CYR	ST CYR SUR LOIRE	02 47 62 77 77	psmc.info@inicea.fr	2

○ Accueil de jour, adulte

structure	commune	téléphone	messagerie	places
FAM LE CLOS D'ALBAN	CIGOGNE	02 47 23 62 70	cloldalban37@orange.fr	2

○ Les rencontres entre aidants

○ Les groupes de paroles

Qui ?	UNAFAM 37
Contact ?	37@unafam.org 02 47 64 43 79
Quand ? Où ?	Groupe 1 - deuxième lundi du mois de 17h30 à 19h30 Groupe 2 - quatrième lundi du mois de 20h à 22h 5, rue du Dr Bosc 37000 TOURS
Quoi ? Quel type d'aide ?	Groupes de parole pour les aidants de personnes atteintes de troubles psychiques, de l'agglomération tourangelle
Conditions d'accès ?	Entretien d'accueil, adhésion annuelle à l'UNAFAM

6. Personnes porteuses d'un trouble du spectre autistique

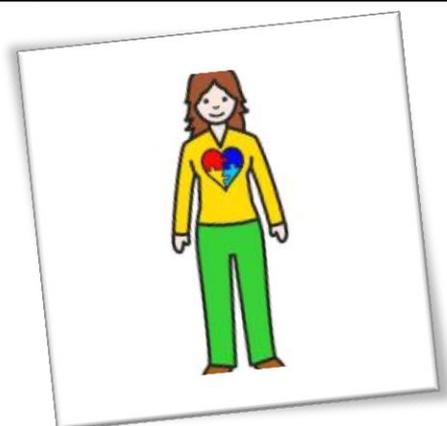
a. Le répit

○ Hébergement temporaire enfant

NOM de la structure	Commune	téléphone	Adresse courriel	Pl.
IME et Service d'Accueil Temporaire de Seuilly	SEUILLY	02 47 93 56 56	ime-seuilly@enfance-pluriel.fr	6

○ Accueil de jour adulte

structure	commune	téléphone	messagerie	Pl.
FAM LES MAISONNEES - SITE PRINCIPAL	AZAY LE RIDEAU	02 47 45 99 35	maisonnees.azay@wanadoo.fr	2
MAS LES MAISONNEES	AZAY LE RIDEAU	02 47 45 99 35	maisonnees.azay@wanadoo.fr	2
FAM LES MAISONNEES - SITE ANNEXE	AZAY LE RIDEAU	02 47 45 24 70	maisonnees.azay@wanadoo.fr	6
FAM LES MAISONNEES - SITE ANNEXE	RIVARENNES	02 47 45 99 35	maisonnees.azay@wanadoo.fr	1



b. Les formations

○ Formation aux aidants

Qui ?	Centre Ressource Autisme région Centre -Val de Loire – CHRU de Tours
Contact ?	02 47 47 84 12
Quand ? Où ?	2 actions par an (printemps, automne) Se renseigner auprès de la structure
Quoi ? Quel type d'aide ?	Programme de 4 journées de formation à destination des aidants familiaux (1 journée par mois puis 4 ^{ème} et dernière journée à 6 mois)
Conditions d'accès ?	Gratuit pour les aidants, inscription via le CRA région Centre-Val de Loire ou la Fédération Autisme Centre (co-porteur du projet) Participation aux frais de déplacement des aidants, gratuité des repas et organisation d'un service de garderie pour l'aidé, pour chaque journée de formation

7. Personnes porteuses d'une déficience intellectuelle

a. Le répit

○ Hébergement temporaire adulte

structure	commune	téléphone	messagerie	places
FOYER DE VIE LE CLOS DES MILLEPERTUIS	LOCHES	02 47 91 47 45	accueil.bridore@apajh.fr	1

○ Accueil de jour adulte

structure	commune	téléphone	messagerie	places
CENTRE D'HABITAT LEOPOLD BELLAN	BEAUMONT EN VERON	02 47 58 40 90	centre.habitat.beaumont@fondationbellan.org	2

8. Personnes cérébrolésées

○ Hébergement temporaire

structure	commune	téléphone	messagerie	places
MAS LA GRANDE MAISON	BALLAN-MIRE	02 47 46 39 39	handicap-mil37@orange.fr	2
FAM LA GRANDE MAISON	BALLAN-MIRE	02 47 46 39 39	handicap-mil37@orange.fr	2

○ Accueil de jour

structure	commune	téléphone	messagerie	places
FAM LA GRANDE MAISON	BALLAN-MIRE	02 47 46 39 39	handicap-mil37@orange.fr	2

9. Personnes polyhandicapées

a. Le répit

○ Accueil de jour, adulte

structure	commune	téléphone	messagerie	Pl.
MAS DU CH DU CHINONNAIS	ST BENOIT LA FORET	02 47 93 76 20	direction@ch-chinon.fr	8
MAS LE SOLARIUM	REUGNY	02 47 29 88 40	chateaudelaunay@cesap.asso.fr	3

10. Personnes atteintes d'un cancer

a. Les ateliers aidants / aidés

○ Groupes de convivialité

Qui ?	Comité départemental d'Indre-et-Loire - Ligue contre le cancer
Contact ?	02 47 39 20 20 cd37@ligue-cancer.net
Quand ? Où ?	dernier jeudi de chaque mois, de 15h à 17h. Au Comité d'Indre-et-Loire 331, rue Victor Hugo, 37000 Tours
Quoi ? Quel type d'aide ?	Soutien, convivialité

b. Les entretiens individuels

○ Entretien avec un-e psychologue

Qui ?	Comité départemental d'Indre-et-Loire - Ligue contre le cancer
Contact ?	02 47 39 20 20 cd37@ligue-cancer.net
Quand ? Où ?	Le mardi de 13h00 à 17h00 Le vendredi de 8h30 à 16h00 Au Comité d'Indre-et-Loire 331, rue Victor Hugo, 37000 Tours
Quoi ? Quel type d'aide ?	Entretien individuel
Conditions d'accès ?	Gratuit, appeler la Ligue pour les modalités.

c. Les permanences

- Equipe mobile de soutien

Qui ?	Comité départemental d'Indre et Loire - Ligue contre le cancer
Contact ?	02 47 39 20 20 / cd37@ligue-cancer.net
Quand ? Où ?	- 1er mardi du mois : Château-Renault, Centre hospitalier intercommunal, Bvd Jules Joran - 2ème mardi du mois : Chinon, Maison des Associations, 45 rue Jean-Jacques ROUSSEAU - 4ème mardi du mois : Loches, Centre Social Intercommunal (face au CIAS), 7 rue de Tours
Quoi ? Quel type d'aide ?	Permanence, accueil, information, soutien
Conditions d'accès ?	Gratuit, appeler la Ligue pour les modalités

d. Les groupes de parole

- Question d'enfant

Qui ?	Comité départemental d'Indre et Loire - Ligue contre le cancer
Contact ?	02 47 39 20 20 / cd37@ligue-cancer.net
Quand ? Où ?	le mercredi de 14h à 16h 2 séances espacées de 15 jours A l'hôpital Bretonneau, espace du comité
Quoi ? Quel type d'aide ?	Rencontre entre enfants dont un parent est atteint d'un cancer
Conditions d'accès ?	Gratuit, appeler la Ligue pour les modalités

11. Personnes souffrant d'addiction

a. Les permanences

- soutien, information

Qui ?	Vie Libre – SECTION Tours Nord
Contact ?	02 47 97 76 70 / claudeandrebernard@orange.fr
Quand ? Où ?	Tours Nord à la Maison de la Solidarité : les 2ème et 4ème mardi de chaque mois de 14h30 à 15h30 St Cyr sur Loire au Centre de Vie Sociale : les 1er, 3ème et 5ème lundi de chaque mois de 14h30 à 15h30
Quoi ? Quel type d'aide ?	Permanence, information, écoute
Conditions d'accès ?	<i>Information indisponible</i>

Qui ?	Vie Libre – SECTION CHINON
Contact ?	vielibre-chinon@vielibre.org
Quand ? Où ?	Chinon : le 3ème vendredi de chaque mois à 20h30 Cléré les Pins : le 3ème mercredi de chaque mois à 20h
Quoi ? Quel type d'aide ?	Permanence, information, écoute
Conditions d'accès ?	<i>Information indisponible</i>



Vous aidez régulièrement une personne âgée, une personne en situation de handicap ou confrontée à une maladie chronique, dans votre entourage ?
Un parent, un conjoint, un enfant, un voisin ?

CE RÉPERTOIRE PEUT VOUS AIDER.

CREAI Centre-Val de Loire
35 avenue de Paris
45 000 ORLÉANS

02.38.74.56.00

creai-centre@creai-centre.asso.fr

